



© Aurélie Stapp

Appel à projets

Amélioration des conditions d'accueil des cyclotouristes itinérants sur la Destination Cœur de Bretagne

Cœur de
Bretagne
KALON BREIZH



La Destination Cœur de Bretagne

Les Destinations touristiques de Bretagne ont été mises en place par la Région Bretagne. Ces Destinations sont des territoires de projets qui, dans une approche partenariale, soutiennent une stratégie intégrée de développement et de diversification touristique. L'identité locale y est utilisée comme vecteur de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable.

10 Destinations touristiques ont ainsi été mises en place dont la destination « **Cœur de Bretagne – Kalon Breizh** ».

Cette destination rassemble plusieurs territoires de Bretagne intérieure à savoir :

- Communauté de communes de Haute Cornouaille
- Monts d'Arrée Communauté
- Poher Communauté
- Roi Morvan Communauté
- Communauté de communes du Kreiz Breizh
- Pontivy Communauté
- Centre Morbihan Communauté
- Baud Communauté
- Loudéac Communauté Bretagne Centre
- Pour Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération les communes suivantes font parties de la Destination : Belle-Isle-En-Terre, Bourbriac, Bulat-Pestivien, Calanhel, Callac, Carnoët, La Chapelle-Neuve, Duault, Gurunhuel, Kerien, Kerpert, Loc-Envel, Lohuec, Louargat, Maël-Pestivien, Magoar, Plesidy, Plougonver, Plourac'h, Plusquellec, Pont-Melvez, Saint-Adrien, Saint-Nicodème, Saint-Servais, Senven-Lehart, Treglamus



Le positionnement touristique de la Destination Cœur de Bretagne : « Partir à la rencontre d'une Bretagne insoupçonnée ».

La volonté est de montrer que la Bretagne ce n'est pas uniquement le littoral, il y a une autre Bretagne, qui réserve aux visiteurs des surprises et propose de vivre la Bretagne autrement.

6 thèmes ont été définis pour valoriser l'offre de la destination :

- L'itinérance comme mode de découverte
- Une culture vivante et actuelle
- Un patrimoine riche et emblématique
- Nature préservée, nature d'exception
- Au cœur des racines bretonnes
- Convivialité et goût du partage

14 incontournables

14 incontournables ont été identifiés. Il s'agit aussi bien de sites que d'évènements ou d'éléments forts de l'offre touristique qui permettent d'attirer l'attention des cibles et de déclencher l'envie de visite :

- Canal de Nantes à Brest
- Abbaye de Bon Repos
- Huelgoat
- Vallée des saints
- Lac de Guerlédan
- Andouille de Guémené
- Monts d'Arrée
- Les Vieilles Charrues
- Pontivy - Napoléonville
- Pays des Rohan
- Domaine de Kerguéhenec
- Route du lin
- Château de Trévarez
- Le Faouët

Le contexte

La Destination Cœur de Bretagne est traversée par de grands itinéraires structurants pour le cyclotourisme à savoir :

- Les véloroutes – voies vertes : La V6 de Carhaix à Saint-Méen-le-Grand / la V7 de Roscoff à Concarneau / la V8 de Saint-Brieuc à Lorient
- La Vélodyssée (canal de Nantes à Brest)

Découvrez les tracés exacts des itinéraires concernés en cliquant sur le lien suivant : http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/carte-des-voies-vertes-destination-coeur-de-bretag_702735#10/48.3731/-3.0789

De plus en plus plébiscitée par les touristes, notamment depuis la crise sanitaire, l'itinérance douce est un choix de vacances et de séjours en constante progression.

Grâce à sa position stratégique et au maillage des itinéraires cyclables, la Destination Cœur de Bretagne observe une augmentation de la fréquentation sur les itinéraires ces dernières années.

Pour offrir une expérience qualitative, au-delà de la pratique de l'activité, les services se doivent d'être à la hauteur des attentes des clientèles tant en termes d'hébergements, que de logistique (transports de bagages, de passagers, de vélos pour favoriser les itinérances en aller simple...), que d'activités complémentaires (visites de sites touristiques) ...

Selon une étude publiée par le Comité Régional du Tourisme de Bretagne en 2019, pour les itinérants, la présence d'hébergements, la sécurité et la facilité pour stationner les vélos / bagages pendant les visites de sites, les services de réparation et de location de vélos figurent parmi les critères déceptifs.

Aujourd'hui, un manque de services est constaté sur la Destination Cœur de Bretagne, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

C'est pourquoi, la Destination touristique lance un appel à projet dans le but d'encourager les initiatives et la création de services permettant de développer les séjours des cyclotouristes en itinérance sur le territoire.

Objectifs

- Répondre à la demande croissante d'hébergement à la nuitée le long des axes d'itinérance pour les individuels, les familles et les groupes
- Améliorer l'impact économique de l'itinérance auprès des hébergeurs professionnels
- Améliorer l'impact économique sur les autres acteurs du territoire (commerces, restaurants, sites touristiques...)
- Améliorer l'image et le retour client sur les axes d'itinérance de la destination
- Avoir une offre diversifiée en termes de confort
- Diversifier l'offre, en cohérence avec l'identité de la Destination et le positionnement touristique « Partir à la rencontre d'une Bretagne insoupçonnée »
- Mieux répartir l'offre d'hébergement qualitative sur le territoire / proposer une offre qualitative adaptée bien répartie sur l'ensemble des itinéraires
- Proposer des services facilitant les conditions d'itinérance : réparation de vélos, location de vélos, aménagements et équipements (repose vélo...), transport de bagages, de passagers...
- Favoriser la mise en réseau des différents prestataires de services qui sont en lien avec la pratique de l'itinérance afin de proposer une offre complète et facile d'accès aux touristes itinérants.

Types de projets attendus et dépenses éligibles

1. Les hébergements à la nuitée

L'existence d'une offre d'hébergements à la nuitée variée et de qualité est une condition indispensable au développement des séjours itinérants à vélo.

A l'échelle de la Destination Cœur de Bretagne - Kalon Breizh, les hébergements qualitatifs et adaptés à la clientèle itinérante ne sont pas suffisamment nombreux.

Le présent appel à projets vise à soutenir l'émergence de nouvelles offres de type cabanétape, cabane rando, cyclo lodge, cyclo tente, tiny house, pénichette... au sein de structures existantes ou en création (camping, producteurs locaux...).

Les projets de création, rénovation et modernisation de bâti existants (gîtes, gîtes d'étape, chambres d'hôtes...) pour adapter l'hébergement à l'accueil des clientèles itinérantes sont également éligibles : aménagement d'un office en gestion libre destiné aux itinérants, aménagement d'un local sécurisé pour les vélos / les bagages...

Les travaux de création et rénovation de chambres d'hôtes (**au minimum 2 chambres et au maximum 5 chambres**) sont éligibles au cas par cas sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité précisées dans la partie « conditions pour les hébergeurs » – Page 7) et de démontrer sa stratégie d'accueil envers les clientèles itinérantes.

Cet appel à projets vise plus particulièrement à soutenir la création d'offres originales, permettant de vivre une expérience unique, en lien avec l'identité et le positionnement de la Destination Cœur de Bretagne (immersion dans une Bretagne insoupçonnée, la culture, le patrimoine, les produits locaux, la nature et les paysages...).

Les projets trop généralistes et qui ne présenteraient pas un positionnement spécifique en faveur de l'accueil des itinérants à vélo ne seront pas retenus.

2. Les services permettant la pratique itinérante en aller simple (one way)

La majeure partie des cyclotouristes itinérants effectuent leur séjour en aller simple. Le développement de ce type de séjour suppose que le cyclotouriste dispose des services adaptés au point d'arrivée pour achever correctement son séjour :

- Laisser son vélo de location au point d'arrivée et rejoindre son domicile par un autre moyen de transport (train, car...)
- Retourner au point d'arrivée avec son vélo personnel ou de location avant de rejoindre son domicile par un autre moyen de transport (train, voiture...)

En Bretagne, et notamment sur la Destination Cœur de Bretagne, le développement de ce type de séjour est contraint par l'absence de solutions adaptées.

Le présent appel à projets vise donc à soutenir l'émergence de solutions de transports de bagages, de personnes et de vélos adaptés pour favoriser l'itinérance en « aller simple / one-way ».

3. La location ou la mise à disposition de matériels et services adaptés

Le développement de la pratique itinérante est conditionné à l'existence de services de location de matériels adaptés et de qualité : vélos spécifiques (VAE, vélos de cyclo-randonnée, randonneuses, gravel...), accessoires (casques, sacoches étanches, remorques, GPS...), matériel de réparation et d'entretien (outils pour réparer une chambre à air, pompe à vélo...), etc...

Les solutions de location de vélos et de matériels sont très peu développées à l'échelle de la Destination Cœur de Bretagne.

Le présent appel à projets peut donc permettre de soutenir les investissements dans du matériel de qualité de la part des professionnels déjà installés sur la Destination Cœur de Bretagne (loueurs ou réparateurs de vélo, hébergeurs...).

Il peut également soutenir la création de nouveaux lieux type conciergeries ou tiers-lieux regroupant des bouquets de services à destination des itinérants : box sécurisés, stations de gonflages, points d'eau, douches, sanitaires, conciergerie à bagages, matériel vélo, services d'entretien et de réparation, point de recharge...

4. Les services de restauration

L'existence de services de restauration adaptés constitue un autre maillon indispensable au bon déroulement d'un séjour itinérant.

Le présent appel à projets vise à encourager l'émergence de solutions de restauration adaptées aux besoins et pratiques de la clientèle itinérante : solutions pique-nique, repas à emporter, casiers de produits locaux en libre-service...

L'accompagnement pourra aussi porter sur l'installation de services permettant de renforcer la qualité d'accueil des cyclotouristes sur les sites de restauration (box sécurisés, stations de gonflages, services d'entretien et de réparation...).

L'aide de cet appel à projet n'est pas cumulable avec le Pass commerce artisanat.

Dépenses inéligibles

- Dépenses de communication : site internet, publications, flyers, supports papier, parutions, brochures, supports numériques, vidéos ...
- Frais de fonctionnement (salaires...)
- Décoration, électroménager, vaisselle, literie
- Les projets qui porteraient uniquement sur la création de douches ou de WC
- Acquisition foncière
- Véhicules
- Travaux réalisés en régie
- Toutes les dépenses engagées avant acceptation du projet par la région Bretagne suite au dépôt du dossier complet en ligne

Bénéficiaires

Sont éligibles à cet appel à projet les personnes physiques ou morales, associations et collectivités ayant un projet permettant de développer l'accueil des cyclotouristes empruntant les véloroutes - voies vertes.

Les SCI dont au moins 50% du capital est détenu par l'entrepreneur individuel ou la société d'exploitation ou les associés de cette même société.

Le siège social des porteurs de projets doit être installé sur l'une des communes de la Destination Cœur de Bretagne.

Conditions

Pour tous les **candidats** :

- Se faire accompagner par un conseiller touristique du territoire pour mener à bien la réalisation du projet
- Être engagé dans des **démarches de développement durable** telles que :
 - Existence de pratiques internes socio-éco-responsables : tarification sociale pour les différentes catégories d'utilisateurs, action en faveur de l'égalité femmes / hommes, lutte contre le gaspillage, économies d'eau (systèmes de récupération d'eau de pluie...), diminution, tri et recyclage des déchets, économies d'énergie ou utilisation d'énergies renouvelables ;
 - Utilisation de circuits courts et / ou prise en compte de critères environnementaux dans le choix des fournisseurs et des matériaux (valorisation des produits locaux, utilisation de matériaux biosourcés / écoresponsables...)
 - Mise en place d'actions en faveur de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement sur place ;
 - Mise en place d'actions en faveur de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité (utilisation de produits d'entretien biodégradables...) ;
 - Déploiement du kit de communication aux éco-gestes du Comité régional du Tourisme [disponible ici](#)
- Une attention particulière sera portée sur l'innovation, la qualité et l'adéquation du projet avec les caractéristiques et l'identité de la Destination Cœur de Bretagne

Pour les **hébergeurs** :

- Être situé à moins de 5 km d'un itinéraire vélo reconnu d'intérêt majeur (V6, V7, V8, Vélodyssée, Canal de Nantes à Brest, Blavet)
- Réaliser des accueils à la nuitée
- Pendant cinq ans, ne pas imposer un minimum de deux nuitées sur les équipements objets du financement
- Intégrer le dispositif de qualification Accueil Vélo. Si vous n'êtes pas encore labellisé, vous disposerez d'une année à compter de la décision de la commission pour obtenir le label.

Pour être qualifié « Accueil vélo », il faut répondre aux prérequis des classements et/ou labels conformément à la charte « Accueil vélo ».

- Proposer une solution de restauration pour les itinérants soit en transmettant la liste des restaurants à proximité, en préparant un panier-pique ou en proposant de déjeuner ou dîner sur place, en mettant à disposition un office en gestion libre.
- Respecter la réglementation en vigueur

Pour l'achat de vélos et matériels (accessoires...) :

- Engagement du bénéficiaire à maintenir son activité pendant 5 ans

Pour l'offre de restauration

- Etre situé à moins de 5 km d'un itinéraire véloroute – voie verte

Modalités d'intervention

Cet appel à projet est lancé avec le soutien de la Région Bretagne.

L'aide financière se décline sous la forme d'une subvention selon les modalités suivantes :

- Taux d'intervention à hauteur de 50 % maximum du montant HT de la dépense éligible ou TTC si non application de la TVA.
- Pour un investissement minimal de 4 000 €.
- Montant de la subvention plafonnée à 20 000 € par projet.
- Pour les projets bénéficiant d'un dispositif de soutien de leur communauté de communes en faveur du développement touristique, les aides de l'EPCI et du présent dispositif ne pourront excéder plus de 50% du financement total.
- L'aide de cet appel à projet n'est pas cumulable avec le Pass commerce artisanat ou une autre aide de la Région Bretagne (établissements du tourisme social et solidaire intégrés, projets nautiques intégrés, sites d'exception)
- Pour les projets publics et associatifs, les subventions ne pourront excéder 80% avec un autofinancement à hauteur de 20% minimum.

Les étapes de la candidature

1. Avant le 17 février : Appel à manifestation d'intérêt

Téléchargez et complétez le descriptif synthétique du projet et estimatif financier

Téléchargeable sur le site de la [Destination Cœur de Bretagne](#).

Document à transmettre à contact@coeurdebretagne.bzh

2. Avant le 30 mars : Dossier de candidature

A réception de votre réponse à l'appel à manifestation d'intérêt, un conseiller touristique prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'élaboration d'un dossier de candidature qui devra comporter les éléments suivants :

- La description du projet, les objectifs, le modèle économique
- Votre connaissance des clientèles itinérantes et l'adéquation de votre projet à leurs attentes
- Vos intentions de communication pour capter la clientèle itinérante soit directement, soit par l'intermédiaire d'un réseau privé ou public (agence réceptive, office de tourisme...)
- Vos engagements en matière de développement / tourisme durable
- Photos du site d'implantation et de son environnement, des illustrations, plan d'aménagement
- Descriptif détaillé des dépenses ou devis
- Budget prévisionnel / Plan de financement
- Preuve de l'existence légale de l'entreprise, de l'association
- N° INSEE, ou n° de SIRET

Le dossier de candidature sera à remettre pour le 30 mars à l'adresse suivante : contact@coeurdebretagne.bzh

Dossier de candidature téléchargeable sur le site de la [Destination Cœur de Bretagne](#).

3. Avril 2022 : commission d'analyse des projets

Votre dossier sera étudié en commission au mois d'avril.

Le jury analysera votre projet au regard des critères suivants :

- Pertinence de votre projet par rapport aux problématiques d'accueil des clientèles itinérantes et aux caractéristiques de la Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh
- Originalité du projet
- Viabilité du modèle économique

Les porteurs de projets seront invités à venir présenter leur projet lors de la commission.

4. Fin avril

Annonce projets sélectionnés

5. Avant le 30 juin 2022 : dépôt en ligne du dossier complet auprès de la Région Bretagne